

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGE ENTRE LA VILLE DE MONTBELIARD ET LA VILLE DE SAINT CHARLES (MISSOURI – ÉTATS-UNIS)

Madame

expose :

Saint Charles est une commune de 73 000 habitants située dans l'État du Missouri, aux États-Unis. Elle est jumelée avec la Ville de Ludwigsburg depuis 1996 et célébrera son 30ème anniversaire de Jumelage le 6 septembre prochain à Ludwigsburg.

Fondée en 1769 par Louis Blanchette, explorateur français expatrié au Canada, Saint Charles est l'une des plus anciennes villes situées à l'ouest du Mississippi. Elle a accueilli, dans les années 1830, une importante immigration allemande.

Son quartier historique, *Frenchtown*, illustre de manière emblématique les liens entre les États-Unis, la France et l'Allemagne. Son architecture franco-allemande, unique dans le pays, est inscrite au classement du National Trust. Une association locale œuvre activement à sa rénovation et à sa revitalisation.

S'appuyant sur le jumelage historique entre Ludwigsburg et Montbéliard, la Ville de Saint Charles a exprimé le souhait d'engager un jumelage avec Montbéliard.

Ainsi, le 12 septembre 2022, les Maires des deux villes ont signé une lettre d'intention visant à développer des relations amicales entre les habitants et à renforcer la coopération dans les domaines suivants :

- Favoriser les échanges économiques et commerciaux
- Développer une coopération dans les domaines de :
 - L'éducation et la jeunesse,
 - La culture
 - Le tourisme de racines.

Plusieurs actions ont déjà été engagées dans ce cadre.

Il est désormais proposé de formaliser ce partenariat par la signature d'un acte de jumelage entre Montbéliard et Saint Charles.

La signature pourrait intervenir :

- Début septembre à Montbéliard, en présence d'une délégation américaine,
- A la fin du mois de septembre aux États-Unis, dans le cadre des célébrations du 30^e anniversaire du jumelage germano-américain, en présence de délégations française et allemande.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe du jumelage avec la Ville de Saint Charles (Missouri – États-Unis),
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de jumelage.